



**DELIBERATION N° 2024-023**

**OBJET : Budget : décision modificative budgétaire n° 4/2024**

Envoyé en préfecture le 24/06/2024  
 Reçu en préfecture le 24/06/2024  
 Publié le 24/06/2024  
 ID : 063-444897300-20240619-DEL2024023-DE

Le **19 juin 2024 à 09h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **30 mai 2024**

Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **12** – Pouvoirs : **1** - Votants : **13**

**Présents** : Jean-François CASSIER, Président, François CONSTANTIN, Stéphane CREGUT, Sébastien DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Marylise GOIGOUX, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

**Excusés** : Alphonse BELLONTE (pouvoir à Amélie PANCRACIO), Joffrey CHALAPHY, Lionel GAY, Bertrand GOIMARD, Jacques PERRON, Marine - Alice POIZOT, Patrick SEBY.

**Secrétaire de séance** : Luc STELLY, Directeur.

\*\*\*\*\*

Vu la décision de recourir à des mesures favorables à l'emploi de travailleurs handicapés par la souscription de prestations de service auprès d'une entreprise adaptée,  
 Vu que cette souscription nous exonère de la taxe Agefiph,

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative n° 4/2024 portant sur des mouvements de crédits en dépenses de fonctionnement et permettant le transfert des crédits initialement alloués à la taxe Agefiph au financement de la prestation de services :

Compte	Désignation Intitulé	Dépenses de fonctionnement	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
604	Achats d'études et de prestations de services		+ 7 000 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 7 000 €	
TOTAL		- 7 000 €	+ 7 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
 - **ADOpte** la décision modificative budgétaire n°4/2024.

**Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix**

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,  
 Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 12/07/2024

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication